

**MUNICIPALITÉ DE PAPINEAUVILLE
MRC DE PAPINEAU
PROVINCE DE QUÉBEC**

**SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL
PROCÈS-VERBAL
14 NOVEMBRE 2023**

Séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Papineauville, tenue le 14 novembre 2023 à 19h00 à la salle du conseil municipal.

Ordre du jour :

1. Administration

- 1.1. Communications du maire
- 1.2. Appel nominal
- 1.3. Ouverture de la séance
- 1.4. Suivi des demandes antérieures, questions et nouvelles demandes du public
- 1.5. Adoption de l'ordre du jour
- 1.6. Déclaration des intérêts relatifs à la présente séance
- 1.7. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 10 Octobre 2023
- 1.8. Fermeture du bureau municipal pour la période des fêtes
- 1.9. TECQ 2019-2024 : dépôt d'une programmation de travaux réalisés et à réaliser avant le 30 novembre 2023
- 1.10. Avis de motion et présentation du projet de règlement 2023-011 sur les taxes et compensations 2024
- 1.11. Taux d'intérêt et pénalités pour l'année 2024
- 1.12. Modification du règlement 2023-006 – augmentation de la dépense avec affectation d'une subvention (aucune augmentation de l'emprunt)
- 1.13. Avis de vacance au poste de conseiller siège numéro 6
- 1.14. Mise à jour des comités municipaux

2. Finances

- 2.1. Adoption des déboursés du mois d'octobre 2023
- 2.2. Adoption de l'état des activités de fonctionnement et d'investissement au 31 octobre 2023
- 2.3. Renouvellement du contrat de services juridiques pour l'année 2024
- 2.4. Autorisation de paiement PMB huissier de justice : jugement de la cour municipale 22-05393-8
- 2.5. Deveau Avocats : autorisation de paiement honoraires professionnels

3. Ressources humaines

- 3.1. Départ de l'employé 01-0076
- 3.2. Départ de l'employé 03-0051
- 3.3. Ajustement salarial temporaire de la directrice générale adjointe
- 3.4. Embauche d'une agente administrative

4. Hygiène, eau potable, voirie, transport et bâtiments

- 4.1. Élaboration de plans et devis pour le remplacement de la conduite maîtresse d'aqueduc : octroi du contrat
- 4.2. Mise à jour du plan directeur d'aqueduc : octroi de contrat
- 4.3. Lancement d'appel d'offres pour procéder à la vidange des boues
- 4.4. Demande de collaboration avec le ministère des Transports et de la mobilité durable : Gestion des rues Papineau et Henri-Bourassa

5. Sécurité civile et incendie

- 5.1. Statistiques du service de sécurité incendie

6. Urbanisme et gestion du territoire

- 6.1. Dépôt des statistiques sur l'émission des permis et certificats
- 6.2. Renouvellement du mandat de madame Sylvie Séguin au comité consultatif d'urbanisme
- 6.3. PIIA-2023-0013 Rénovations Tim Hortons 387 rue Papineau
- 6.4. PIIA-2023-0014 Affichage des commerces Halte routière au 1950-1952-1954 côte des Cascades
- 6.5. PIIA-2023-0016 Construction neuve au 397 rue Papineau
- 6.6. Demande de PPCMOI 2023-008 – 127 Henri-Bourassa – adoption finale

7. Environnement

- 7.1 TRICENTRIS : remplacement du représentant municipal

8. Loisirs, culture, famille

- 8.1. Parc des montagnes noires de Ripon : Adhésion annuelle – décision
- 8.2. Ski Seigneurie 2023-2024
- 8.3. Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air : autorisation de présenter un projet
- 8.4. Popgym : taux préférentiel temporaire pour l'occupation du centre communautaire
- 8.5. Programme de financement le Canada en fête : autorisation de présenter une demande d'aide financière
- 8.6. Emploi été Canada : autorisation de présenter une demande
- 8.7. Motion de remerciements : Fête de l'Halloween
- 8.8. Motion de félicitation : Cercle des fermières pour le Salon de Noël

9. Varia, questions sur la présente séance, levée de la séance

- 9.1. Varia
- 9.2. Questions sur la présente séance
- 9.3. Levée de la séance

1. ADMINISTRATION

1.1 COMMUNICATIONS DU MAIRE

1.2 APPEL NOMINAL

À cette séance du Conseil, les élus suivants sont présents :

Monsieur le conseiller Michel Leblanc, siège no 1
Monsieur le conseiller Danny Monette, siège no 2
Madame la conseillère Francine Dutrisac, siège no 3
Monsieur le conseiller Robert Desbiens, siège no 4
Madame Béatrice Cardin, conseillère siège no 5

Absence motivée

Monsieur le conseiller Jean-Yves Carrière, siège no 6

La directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, madame Hélène Bélanger est aussi présente.

Le Conseil forme quorum et siège sous la présidence du maire Paul-André David

1.3 2023-11-446 OUVERTURE DE SÉANCE

Monsieur Paul-André David, maire, constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 19h00 devant 7 personnes.

1.4 SUIVI DES DEMANDES ANTÉRIEURES, QUESTIONS ET NOUVELLES DEMANDES DU PUBLIC

La période de question débute à 19h05 et se termine à 19h08.

1.5 2023-11-447 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que déposé en laissant le varia ouvert

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.6 2023-11-448 DÉCLARATION DES INTÉRÊTS RELATIFS À LA PRÉSENTE SÉANCE

Monsieur Paul-André David, maire, demande à monsieur le conseiller Michel Leblanc si celui-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Monsieur le conseiller Michel Leblanc informe le conseil qu'il n'a aucun intérêt à déclarer.

Monsieur Paul-André David, maire, demande à monsieur le conseiller Danny Monette si celui-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Monsieur le conseiller Danny Monette informe le conseil qu'il n'a aucun intérêt à déclarer.

Monsieur Paul-André David, maire, demande à madame la conseillère Francine Dutrisac si celle-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Madame la conseillère Francine Dutrisac informe le conseil qu'il n'a aucun intérêt à déclarer.

Monsieur Paul-André David, maire, demande à monsieur le conseiller Robert Desbiens si celui-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Monsieur le conseiller Danny Monette informe le conseil qu'il n'a aucun intérêt à déclarer.

Monsieur Paul-André David, maire, demande à madame la conseillère Béatrice Cardin si celle-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Madame la conseillère Béatrice Cardin informe le conseil qu'elle déclare un intérêt pour le point 2.1 adoption des déboursés d'octobre 2023.

1.7 2023-11-449 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 10 OCTOBRE 2023

Il est proposé par Monsieur le conseiller Danny Monette

Que ce Conseil adopte le procès-verbal de la séance régulière du 10 octobre 2023.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.8 2023-11-450 FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

ATTENDU que la municipalité de Papineauville peut autoriser la fermeture de l'administration municipale durant la période des fêtes;

ATTENDU les congés fériés relatifs à la période des fêtes et la recommandation de la direction générale;

Il est proposé par Madame la conseillère Francine Dutrisac

Que ce Conseil, sur recommandation de la direction générale, autorise la fermeture des bureaux administratifs de la municipalité de Papineauville du 25 décembre 2023 au 5 janvier 2024 inclusivement.

Que les journées non couvertes par les jours fériés durant la période mentionnée ci-haut soient aux frais des employés concernés. De plus, les banques de temps (vacances, mobiles, heures supplémentaires) de chaque employé cols blancs et cols bleus seront réduites en conséquence.

Que la direction générale soit et est mandatée à prendre les moyens adéquats afin d'informer la population ainsi que les partenaires locaux.

M. Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.9

2023-11-451 TECQ 2019-2024 : DÉPÔT D'UNE PROGRAMMATION DE TRAVAUX RÉALISÉS ET À RÉALISER AVANT LE 30 NOVEMBRE 2023

ATTENDU que la municipalité de Papineauville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

ATTENDU que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'habitation;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que la municipalité de Papineauville :

- S'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- S'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;
- Approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'habitation de la programmation de travaux no 2 jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'habitation;
- S'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'habitation toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux no 1 ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles.

M. Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.10 2023-11-452 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2023-011 SUR LES TAXES, COMPENSATIONS ET MODALITÉS DE PAIEMENT 2024

Madame la conseillère Béatrice Cardin

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 2023-011 sur les taxes, compensations et modalités de paiement 2024.
- Dépose le projet de règlement intitulé Règlement 2023-011 sur les taxes, compensations et modalités de paiement 2024.

1.11 2023-11-453 TAUX D'INTÉRÊT ET PÉNALITÉS POUR L'ANNÉE 2024

ATTENDU qu'il y a lieu de fixer le taux des intérêts sur les comptes passés dus pour l'année financière débutant le 1^{er} janvier 2024;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil fixe à 6% le taux des intérêts sur les comptes passés dus pour l'année financière débutant le 1^{er} janvier 2024.

M. Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.12 2023-11-454 MODIFICATION DU RÈGLEMENT 2023-006 – AUGMENTATION DE LA DÉPENSE AVEC AFFECTATION D'UNE SUBVENTION SANS AUGMENTATION DE L'EMPRUNT

ATTENDU que la municipalité de Papineauville entend réaliser des travaux de construction d'une patinoire extérieure et de structures de jeux pour un montant ne dépassant pas 614 524.63 \$ selon l'estimation détaillée préparée par la direction générale en date du 13 juin 2023;

ATTENDU que la municipalité de Papineauville a décrété, par le biais du règlement numéro 2023-006, une dépense et un emprunt de 390 000.00 \$ pour la construction d'une patinoire extérieure;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'amender ce règlement pour pourvoir au reste de la dépense non couverte par le règlement d'emprunt, soit une somme de 224 524.63 \$ provenant de deux subventions à venir, afin d'indiquer que la municipalité assumera cette dépense via son fonds général le temps de recevoir lesdites sommes;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Danny Monette

Que le préambule fait partie de la présente résolution ;

Que le titre du règlement 2023-003 est remplacé par le suivant : Règlement 2023-006 décrétant des dépenses de 614 524.63 \$ et un emprunt de 390 000.00 \$ pour la construction d'une patinoire extérieure.

Que le second considérant soit remplacé par ce qui suit :

Considérant qu'une contribution financière de 2 500.00 \$ du Club de l'âge d'or est aussi accordée à la municipalité pour la réalisation des travaux ainsi qu'une contribution de 222 023.00 \$ du fonds Canadien de revitalisation des communautés.

Que l'article 2 du règlement numéro 2023-006 est remplacé par le suivant :

Le conseil est autorisé à exécuter les travaux de construction d'une patinoire extérieure selon l'estimation détaillée au montant de 614 524.63 \$ préparée par la direction générale en date du 13 juin 2023, laquelle fait partie intégrante du présent règlement.

Que l'article 3 du règlement 2023-006 est remplacé par le suivant;

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 614 524.63 \$ pour les fins du présent règlement représentant le total des dépenses plus les taxes nettes.

Que l'article 4 du règlement 2023-006 est remplacé par :

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 390,000\$ sur une période de 20 ans et affecter la somme de 224 524.63 \$ provenant du fonds général.

Qu'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.13 2023-11-455 AVIS DE VACANCE AU POSTE DE CONSEILLER SIÈGE NUMÉRO 6

La directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe informe les membres du conseil municipal que par suite du dépôt de la lettre de démission de monsieur Jean-Yves Carrière, il y a vacance au poste de conseiller au siège numéro 6. Il y aura donc une élection partielle pour combler le poste laissé vacant. Un scrutin sera tenu le 10 mars 2024 si requis.

Que ce Conseil mandate la direction générale et greffière-trésorière à enclencher les procédures requises pour combler ce poste.

1.14 2023-11-456 MISE À JOUR DES COMITÉS MUNICIPAUX

ATTENDU qu'il y a lieu d'effectuer certaines modifications à la composition des comités municipaux pour donner suite à la démission de M. le conseiller Jean-Yves Carrière;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que ce conseil accepte la nouvelle composition des comités municipaux telle qu'elle suit :

Comités	Membres
Comité ressources humaines	Paul-André David, maire Francine Dutrisac, conseillère Béatrice Cardin, conseillère et présidente Martine Joannis, directrice générale
Comité consultatif d'urbanisme	Paul-André David, maire Danny Monette, conseiller Béatrice Cardin, conseillère Responsable de l'urbanisme et environnement Martine Joannis, directrice générale Sylvie Séguin, membre de la communauté Martin Parent, membre de la communauté Nicholas Carrière, membre de la communauté Peter Levick, membre de la communauté Daniel Malo, membre de la communauté
-Comité consultatif environnement	Paul-André David, maire Robert Desbiens, conseiller Danny Monette, conseiller Responsable de l'urbanisme et environnement Martine Joannis, directrice générale Francois Plouffe, Membre de la communauté Ozgen Eryasa, membre de la communauté Nathalie Charrette, membre de la communauté

Comité loisirs, sports, culture et promotion touristique	Paul-André David, maire Robert Desbiens, conseiller et président Michel Leblanc, conseiller Patrick Chartrand, responsable Martine Joanisse, directrice générale
Comité de sécurité incendie	Paul-André David, maire Francine Dutrisac, conseillère et présidente Danny Monette, conseiller Stephen Bélanger, directeur SSI Martine Joanisse, directrice générale
Comité travaux publics	Paul-André David, maire Michel Leblanc, conseiller, président Francine Dutrisac, conseillère Patrick Perreault, directeur TP Martine Joanisse, directrice générale
Comité de démolition	Francine Dutrisac, conseillère, présidente Danny Monette, conseiller Paul-André David, maire Natacha Tremblay, inspectrice municipale adjointe et secrétaire Michel Leblanc, conseiller et membre substitut

La résolution 2023-05-215 est par la présente abrogée.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2. FINANCES

Madame la conseillère Béatrice Cardin a déclaré un intérêt en lien avec la liste des comptes à payer. Elle se retire de la table des délibérations. Elle ne prend part ni aux discussions ni au vote de la prochaine résolution. Le quorum est maintenu.

2.1 2023-11-457 ADOPTION DES DÉBOURSÉS DU MOIS D'OCTOBRE 2023

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil accepte la liste des déboursés au 31 octobre 2023 pour un montant total de 453 748.80 \$ comprenant les chèques numéros 14734 à 14758.

Que ce Conseil accepte la liste des déboursés par dépôt direct au 31 octobre 2023 au montant de 263 659.44 \$ comprenant les dépôts directs numéros 504246 à 504311.

Que ce Conseil accepte la liste des déboursés par prélèvement bancaire au 31 octobre 2023 au montant de 63 263.16 \$ comprenant les prélèvements numéro 7194 à 7245.

Que ce Conseil accepte la liste des comptes à payer au montant de 247 050.73 \$ au 31 octobre 2023.

Que ce Conseil entérine les déboursés des salaires bruts pour un total de 76 818.57 \$ jusqu'au 31 octobre 2023.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Madame la conseillère Béatrice Cardin reprend sa place à la table des délibérations du conseil municipal. Elle prend de nouveau part aux discussions et décisions.

2.2 2023-11-458 ADOPTION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT AU 31 OCTOBRE 2023

ATTENDU que suivant les dispositions du Code Municipal, la directrice générale dépose les rapports financiers en date du 31 octobre 2023 pour analyse par les membres du conseil municipal;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Danny Monette

Que ce Conseil accepte le dépôt et adopte l'état des activités de fonctionnement (87.94 %) et d'investissement du budget 2023 au 31 octobre 2023.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2.3 2023-11-459 RENOUELEMENT DU CONTRAT DE SERVICES JURIDIQUES POUR L'ANNÉE 2024

ATTENDU qu'en prévision de sa prochaine année budgétaire, la Municipalité de Papineauville a accepté l'offre de services juridiques du cabinet Deveau Avocats – Outaouais afin de répondre à ses besoins en cette matière ;

ATTENDU l'offre de services du 19 octobre 2023 préparée à cette fin par Deveau Avocats - Outaouais ;

ATTENDU la recommandation de la direction générale ;

Il est proposé par Madame la conseillère Francine Dutrisac

Que ce Conseil, sur recommandation de la direction générale, accepte l'offre de services juridiques soumise par Deveau Avocats – Outaouais, laquelle se décrit comme suit :

- Service offert : Consultation téléphonique, à nombre d'heures illimité ;
- Personnes autorisées à consulter : Le maire, la directrice générale, l'inspecteur en bâtiment et en environnement ;
- Durée du contrat : 1 an, soit du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 ;
- Coût forfaitaire : 1000. \$ par année, taxes en sus ;
- Pour tous les autres mandats demandés : Taux horaire de 275 \$ de l'heure ;

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 12000 412 : Services juridiques.

M. Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à la majorité des conseillers présents.

2.4 2023-11-460 AUTORISATION DE PAIEMENT PMB HUISSIER DE JUSTICE : JUGEMENT DE LA COUR MUNICIPALE 22-05393-8

ATTENDU l'adoption de la résolution 2023-10-414 mandatant un huissier de justice à réaliser l'objet du jugement de la Cour Municipale 22-05393-8;

ATTENDU la réception des factures suivantes en lien avec la réalisation de ce mandat :

Dossier	Date	Facture	Montant
22-05393-8	24-09-2023	242795-1-1-1	2570.00\$ plus taxes
22-05393-8	24-09-2023	242795-1-1-2	902.50\$ plus taxes
22-05393-8	24-09-2023	242795-1-2-1	43.35\$ plus taxes

ATTENDU la recommandation de la direction générale adjointe;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce conseil, sur recommandation de la direction générale adjointe, autorise une dépense et un déboursé au montant de 3515.85\$ plus taxes à Paradis Montpetit Beauchamp inc, Huissiers de justice en paiement des factures 242795-1-1-1, 242795-1-1-2 et 242795-1-2-1.

Que la direction générale adjointe soit mandatée à entreprendre les démarches nécessaires pour récupérer toutes ces sommes auprès des personnes concernées.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 12000 412 : Services juridiques

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2.5 2023-11-461 DEVEAU AVOCATS : AUTORISATION DE PAIEMENT HONORAIRES PROFESSIONNELS

ATTENDU la réception des factures 27672 et 27647 de la firme Deveau Avocats pour honoraires professionnels;

ATTENDU la recommandation de la direction générale;

Il est proposé par Madame la conseillère Béatrice Cardin

Que ce Conseil, sur recommandation de la direction générale, autorise le paiement des factures suivantes de la firme Deveau pour honoraires professionnels :

27672	19 172.24 \$ taxes incluses	Dossier 600561-0001/Marina
27647	977.02 \$ taxes incluses	Dossier 600561-0002/Consultation

Une dépense et un déboursé de 20 149.26 \$ taxes incluses sont autorisés à cette fin.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 12000 412 : Services juridiques.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. RESSOURCES HUMAINES

3.1 2023-11-462 DÉPART DE L'EMPLOYÉ 01-0076

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que le Conseil prend acte du départ de l'employé 01-0076, et ce, à compter du 2 février 2024.

Que ce Conseil mandate la direction générale et greffière-trésorière à enclencher les procédures requises pour combler ce poste.

Monsieur Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3.2 2023-11-463 DÉPART DE L'EMPLOYÉ 03-0051

Il est proposé par Monsieur le conseiller Danny Monette

Que le Conseil prend acte du départ de l'employé 03-0051, et ce, à compter du 20 novembre 2023.

Que ce Conseil mandate la direction générale et greffière-trésorière à enclencher les procédures requises pour combler ce poste.

Monsieur Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3.3 2023-11-464 AJUSTEMENT SALARIAL TEMPORAIRE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE

ATTENDU que la directrice générale adjointe faire face à une augmentation de sa charge de travail et qu'il y a lieu d'ajuster sa rémunération pour une période indéterminée;

Il est proposé par Madame la conseillère Francine Dutrisac

Que ce Conseil procède à un ajustement de 5.00\$ de la rémunération horaire de la directrice générale adjointe rétroactivement au 30 octobre 2023 et ce pour une période indéterminée.

Monsieur Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3.4 2023-11-465 EMBAUCHE D'UNE AGENTE ADMINISTRATIVE

ATTENDU que des entrevues ont eu lieu le 3 novembre 2023 pour combler le poste d'agente administrative;

ATTENDU la recommandation du comité d'analyse des candidatures;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que ce conseil, sur recommandation du comité d'analyse des candidatures, procède à l'embauche de madame Sarah Lalande-Dansereau pour occuper le poste d'agente administrative à compter du 27 novembre 2023. Les conditions d'embauche applicables sont celles prévues au manuel des professionnels ainsi qu'au contrat de travail.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. HYGIÈNE, VOIRIE, TRANSPORT ET BÂTIMENT

4.1 2023-11-466 ÉLABORATION DE PLANS ET DEVIS POUR LE REMPLACEMENT DE LA CONDUITE MAÎTRESSE D'AQUEDUC : OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU l'adoption de la résolution 2023-09-370 autorisant le lancement d'un appel d'offres public pour l'élaboration de plans et devis pour le remplacement de la conduite maîtresse d'aqueduc ;

ATTENDU la réception de 8 propositions qui ont fait l'objet d'une analyse de conformité aux plans et devis, soient :

BMP Conseils	199 081.00 \$
Avizo Experts-Conseils	189 000.00 \$
MLC Associés inc.	168 000.00 \$
Les services Exp inc.	272 000.00 \$

QDI	256 035.00 \$
CIMA +	265 700.00 \$
Équipe Laurence inc.	243 000.00 \$
FNZ-Innov inc.	Non conforme

ATTENDU la recommandation du comité de sélection ;

Il est proposé par Madame la conseillère Béatrice Cardin

Que ce Conseil, sur recommandation du comité de sélection, procède à l'adjudication d'un contrat à la compagnie MLC Associés, au montant de 168 000.00\$ avant taxes pour l'élaboration de plans et devis pour le remplacement de la conduite maîtresse d'aqueduc.

Que la direction générale soit par les présentes autorisée à signer tout document permettant de donner suite à cette résolution.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4.2 2023-11-467 MISE À JOUR DU PLAN DIRECTEUR D'AQUEDUC : OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU que la municipalité procédera au remplacement de sa conduite maîtresse d'aqueduc et qu'il est requis de faire la mise à jour du plan directeur au préalable;

ATTENDU l'invitation à soumissionner auprès de 5 firmes soit :

JFSA	Refus de soumissionner
Citek	Refus de soumissionner
Aquadata	14 760,00\$
WSP	Aucun Retour
CIMA +	23 500,00\$

ATTENDU que cette dépense est admissible à la TECQ et la recommandation du directeur des travaux publics.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil, sur recommandation du directeur des travaux publics, accepte la proposition du 13 novembre 2023 de la firme Aqua Data au montant de 14 760,00 \$ plus taxes pour la mise à jour du plan directeur d'aqueduc.

Qu'une dépense maximale de 20 000,00\$ soit autorisée afin de palier à certains imprévus qui pourraient survenir en cours de mandat.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 23 05001 000 : Conduite d'aqueduc.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4.3 2023-11-468 LANCEMENT D'APPEL D'OFFRES POUR PROCÉDER À LA VIDANGE DES BOUES

ATTENDU que la municipalité est tenue de respecter les règles et exigences environnementales imposées par le ministère de l'Environnement en matière de traitement des boues des étangs aérés municipaux ;

ATTENDU les analyses effectuées par les consultants au dossier a permis de constater que les niveaux des boues ont atteint le seuil maximal admissible ;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder au lancement d'un appel d'offres en vue d'octroyer un contrat relatif à la vidange des boues ;

ATTENDU la recommandation du comité des travaux publics ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Danny Monette

Que ce Conseil, sur recommandation du comité des travaux publics mandate la direction générale à lancer un processus d'appel d'offres en vue d'octroyer un contrat relatif à la vidange des boues des étangs

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4.4 2023-11-469 DEMANDE DE COLLABORATION AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE : GESTION DES RUES PAPINEAU ET HENRI-BOURASSA

ATTENDU la volonté de la municipalité de Papineauville de collaborer avec le ministère du Transports et de la Mobilité durable à la gestion des rues Papineau et Henri-Bourassa, sises à l'intérieur de son périmètre urbain ;

ATTENDU l'ouverture du MTQ à cet égard, notamment de la direction régionale de l'Outaouais ;

ATTENDU le projet de revitalisation du centre villageois initié, en février 2023, par la municipalité de Papineauville ;

ATTENDU que la municipalité demande au ministère de prendre acte du rapport produit par « Rues Principales » en matière de revitalisation du noyau villageois ;

ATTENDU la présentation par « Rues Principales » dudit rapport et la consultation publique tenue, le 30 octobre 2023 ;

ATTENDU l'intention de la municipalité de prioriser certaines recommandations du rapport ;

ATTENDU la demande citoyenne en l'effet que le MTQ évalue le nombre potentiel possible, de traverses piétonnes, leur localisation ainsi que leur éclairage ;

ATTENDU la demande de reconfiguration des rues Papineau et Henri-Bourassa proposée dans le rapport de revitalisation, notamment pour des raisons de sécurité piétonne et de mobilité active ;

ATTENDU l'intention, éventuelle, du MTQ de resurfer le pavage des rues Papineau et Henri-Bourassa ;

ATTENDU l'intention de la municipalité de Papineauville de procéder à la réparation de certaines conduites d'aqueduc et d'égout des rues Papineau et Henri-Bourassa ;

ATTENDU l'ébauche, par la municipalité, d'un plan projet pour le réaménagement de la rue Papineau et Henri-Bourassa à être présenté au MTQ ;

ATTENDU la recommandation du comité des travaux publics.

Il est proposé par Madame la conseillère Francine Dutrisac

Que le libellé de la présente proposition fasse partie intégrante de la résolution.

Que dans le but de favoriser la mobilité active, qu'une demande soit adressée au MTQ, à l'effet d'évaluer le nombre de traverses piétonnes, de leur localisation et de leur éclairage sur les rues Papineau et Henri-Bourassa.

Que le MTQ étudie le plan projet que lui soumet la municipalité de Papineauville en vue du réaménagement des rues Papineau et Henri-Bourassa.

Que le MTQ accepte de planifier conjointement, avec la municipalité, les travaux à réaliser en matière de réaménagement des rues Papineau et Henri-Bourassa.

Que ce Conseil, sur recommandation du comité des travaux publics, autorise le maire et la direction générale à signer les documents à cet effet, si nécessaire.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5. SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE

5.1 2023-11-470 STATISTIQUES D'OCTOBRE 2023 DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Le conseil prend acte du dépôt des statistiques d'octobre 2023 du service de sécurité incendie.

Interventions	Octobre	2023
Systèmes d'alarme	-	8
Désincarcération	8	67
Entraide	2	10
Incendie	1	6
Sauvetage nautique		2
Autres assistances	1	9
Total		102

6. URBANISME

6.1 2023-11-471 DÉPÔT DES STATISTIQUES D'OCTOBRE 2023 SUR L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS

Le Conseil municipal prend acte du dépôt des statistiques d'octobre 2023 pour l'émission des permis et certificats.

Permis et certificats	Octobre	2023
Rénovation	7	80
Abattage d'arbres	4	33
Renouvellement	-	-
Bâtiment complémentaire	3	25
Démolition	1	3
Eau souterraine	-	1
Lotissement	-	11
Animaux domestiques	6	25
Galerie, clôture	2	17
Installation septique	-	6
Mur de soutènement	-	-
Nouvelle construction	1	5
Piscine	-	14
Remblai déblai	-	6
Branchement	2	8
Affichage	1	4
Certificat d'occupation	1	9
Changement d'usage	-	-
Agrandissement	-	2
Bande riveraine	-	1
Garde de poules	-	-

Bâtiment temporaire	-	1
Total	28	251

6.2 2023-11-472 RENOUELEMENT DU MANDAT DE MADAME SYLVIE SÉGUIN AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que ce Conseil renouvelle pour une période additionnelle de 2 ans le mandat de madame Sylvie Séguin à titre de membre citoyen du Comité consultatif d'urbanisme.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.3 2023-11-473 PIIA-2023-0013 RÉNOVATIONS TIM HORTONS 387 RUE PAPINEAU

ATTENDU les dispositions de la section VIII du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1) ;

ATTENDU que la municipalité de Papineauville a adopté un règlement sur les PIIA numéro 2017-003 ;

ATTENDU que le commerce assujetti à la demande sise sur les lots 4 997 182, 4 998 520, 4 998 521 est situé à l'intérieur du secteur de PIIA 0-2 secteur « Noyau villageois »;

ATTENDU que l'entreprise souhaite faire des rénovations extérieures et intérieures au commerce et que les travaux de rénovations extérieures sont assujettis au règlement sur les PIIA numéro 2017-003 ;

ATTENDU que la demande a été soumise au comité consultatif d'urbanisme.

Il est proposé par Madame la conseillère Béatrice Cardin

Que ce Conseil, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme, autorise la demande de PIIA 2023-0013 permettant les rénovations extérieures du commerce Tim Hortons au 387 rue Papineau.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.4 2023-11-474 PIIA-2023-0014 AFFICHAGE DES COMMERCES HALTE ROUTIÈRE AU 1950-1952-1954 CÔTE DES CASCADES

ATTENDU les dispositions de la section VIII du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1) ;

ATTENDU que la municipalité de Papineauville a adopté un règlement sur les PIIA numéro 2017-003 ;

ATTENDU que les commerces assujettis à la demande sise sur les lots 4998625 et 5662022 sont situés à l'intérieur du secteur de PIIA 0-4 secteur « bordant un échangeur auto routier » ;

ATTENDU que le requérant souhaite faire l'affichage commercial des commerces et que les demandes sont assujetties au règlement sur les PIIA numéro 2017-003 ;

ATTENDU que la demande a été soumise au comité consultatif d'urbanisme.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme, autorise la demande de PIIA 2023-0014 permettant l'affichage commercial à la halte routière sise au 1950-1952-1954 Côte des Cascades.

Le comité consultatif d'urbanisme réitère sa demande pour l'aménagement paysagé à la base de pylône numéro 2 situé sur Côte des Cascades.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.5 2023-11-475 PIIA-2023-0016 CONSTRUCTION NEUVE AU 397 RUE PAPINEAU

ATTENDU les dispositions de la section VIII du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1) ;

ATTENDU que la municipalité de Papineauville a adopté un règlement sur les PIIA numéro 2017-003 ;

ATTENDU que la construction d'un bâtiment multifamilial assujettie à la demande est située sur le lot 4 997 178, à l'intérieur du secteur PIIA 0-2 « Noyau villageois » prévu au règlement sur les PIIA 2017-003 ;

ATTENDU qu'aucun plan d'aménagement paysager n'a été soumis et qu'une nouvelle demande devra être faite d'ici décembre 2023 et ce, malgré l'esquisse soumise;

ATTENDU que la demande a été soumise au comité consultatif d'urbanisme.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Danny Monette

Que ce Conseil, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme, autorise la demande de PIIA 2023-0016 permettant la construction d'un bâtiment multifamilial de 9 logements situé au 397, rue Papineau.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.6 2023-11-476 DEMANDE DE PPCMOI 2023-008 – 127 HENRI-BOURASSA – ADOPTION FINALE

ATTENDU les dispositions de la section XI du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1);

ATTENDU que la municipalité de Papineauville a adopté un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'immeuble (PPCMOI) numéro 2016-008;

ATTENDU que l'entrepreneur LTL construction 8533504 CANADA INC. a déposé une demande de PPCMOI afin d'utiliser l'immeuble à des fins de construction multifamiliale de 3 étages n'excédant pas une hauteur de 12 mètres tel que prévu au règlement de zonage;

ATTENDU que le zonage en vigueur de la zone H-201 n'autorise pas l'usage multifamilial à l'extérieur du périmètre d'urbanisation ainsi que les bâtiments de plus de 2 étages;

ATTENDU que le recours au règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble est justifié dans la présente demande, car il vise à permettre à certaines conditions qu'un projet soit réalisé même s'il déroge au règlement de zonage de la municipalité;

- ATTENDU que le projet respecte les orientations du plan d'urbanisme;
- ATTENDU que la modification prévue contribue à bonifier l'offre en logement;
- ATTENDU que la construction des bâtiments sera sur 3 étages d'une hauteur maximum de 12 mètres destinés à un usage exclusivement multifamilial;
- ATTENDU qu'un aménagement paysager devra être une priorité pour le projet afin de diminuer les îlots de chaleurs;
- ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;
- ATTENDU que le conseil municipal a adopté le premier projet de résolution du PPCMOI via la résolution 2023-07-317;
- ATTENDU qu'une consultation publique sur la demande de permis PPCMOI pour le 127, rue Henri-Bourassa a été tenue le 2 août 2023;
- ATTENDU que le conseil municipal a adopté le second projet de résolution du PPCMOI via la résolution 2023-09-379;

Il est proposé par Madame la conseillère Francine Dutrisac

Le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme, adopte la résolution de demande de PPCMOI au 127, rue Henri-Bourassa, relatif à la construction multifamiliale de 3 étages n'excédant pas une hauteur de 12 mètres tel que prévu au règlement de zonage.

Que la direction générale, soit mandatée à transmettre la présente résolution à la MRC de Papineau pour que cette dernière soit examinée en fonction de la conformité du projet aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement en vigueur ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

Monsieur Paul André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7. ENVIRONNEMENT

7.1 2023-11-477 TRICENTRIS : REMPLACEMENT DU REPRÉSENTANT MUNICIPAL

ATTENDU la démission du conseiller M. Jean-Yves Carrière ;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder au remplacement de celui-ci à titre de représentant de la municipalité de Papineauville auprès de TRICENTRIS.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que ce Conseil nomme monsieur Danny Monette représentant de la municipalité de Papineauville en remplacement de monsieur Jean-Yves Carrière auprès de TRICENTRIS et qu'il soit par la présente autorisé à représenter la municipalité lors de l'Assemblée générale annuelle.

M. Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8. LOISIRS CULTURE ET FAMILLE

8.1 2023-11-478 PARC DES MONTAGNES NOIRES DE RIPON : ADHÉSION ANNUELLE-DÉCISION

ATTENDU que la Municipalité de Ripon offre un projet de partenariat annuel permettant aux citoyens de Papineauville de profiter gratuitement de certaines activités du Parc des Montagnes Noires;

ATTENDU la recommandation du comité loisirs, sports, culture et promotion touristique;

Il est proposé par Madame la conseillère Béatrice Cardin

Que ce Conseil, sur recommandation comité loisirs, sports, culture et promotion touristique autorise une contribution financière de 1 400.00 \$ à la Municipalité de Ripon pour une entente annuelle au parc des Montagnes Noires de Ripon pour la saison 2023-2024 (1^{er} novembre 2023 au 31 octobre 2024).

En contrepartie, les citoyens de Papineauville pourront :

- Accéder au stationnement gratuitement
- Accéder au parc gratuitement
- Obtenir une réduction de 15% sur les locations en hébergement du dimanche au jeudi

La municipalité pourra profiter de :

- Une location gratuite du chalet Stéphane-Richer pour une rencontre
- Une publicisation de la présente entente afin de promouvoir le partenariat entre les deux municipalités.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02-70299-996 : Sentiers pédestres.

M. Paul André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.2 2023-11-479 SKI SEIGNEURIE 2023-2024

ATTENDU la grande popularité de cet accès gratuit aux pistes de ski La Seigneurie durant la dernière saison hivernale ;

ATTENDU que l'accès comprend les pistes de : Château Montebello, Kenauk Nature et Golf l'Héritage ;

ATTENDU que la municipalité souhaite maintenir ce service en contribuant financièrement à l'entretien des pistes et la recommandation du comité sports, loisirs, culture et promotion touristique ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que le préambule fait partie de la présente résolution ;

Que ce Conseil, sur recommandation du comité sports, loisirs, culture et promotion touristique, autorise une contribution financière de 1 667.64 \$ à la Corporation des loisirs de Papineau pour le projet piste de ski La Seigneurie en 2023-2024.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02-70299-996 : Sentiers pédestres.

Monsieur Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.3 2023-11-480 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN AIR : AUTORISATION DE PRÉSENTER UN PROJET

ATTENDU que La Municipalité de Papineauville autorise la présentation du projet de Centre multifonctionnel, conversion de l'aréna Joseph-Lucien Malo au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;

ATTENDU que soit confirmé l'engagement de La Municipalité de Papineauville à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;

ATTENDU que La Municipalité de Papineauville désigne madame Martine Joanisse, directrice-générale comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Danny Monette

Que le préambule fait partie de la présente résolution;

Que ce Conseil, sur recommandation du comité loisirs, sports, culture et promotion touristique autorise le dépôt d'une demande au programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein-air avant le 5 décembre 2023.

M. Paul André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.4 2023-11-481 POP GYM : TAUX PRÉFÉRENTIEL TEMPORAIRE POUR L'OCCUPATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU que le club de gymnastique Pop-Gym a vu ses activités être grandement affectées par la pandémie de COVID-19;

ATTENDU que les inscriptions du club sont à 30% de ce qu'elles étaient avant la pandémie et que le club n'utilise plus que 50% des heures du centre communautaire utilisées auparavant ;

ATTENDU la recommandation du responsable sports, loisirs, culture et promotion touristique;

Il est proposé par Madame la conseillère Francine Dutrisac

Que ce conseil, sur recommandation du comité sports, loisirs, culture et promotion touristique, autorise une entente temporaire avec Pop-Gym et que la location de la salle communautaire se fasse à l'heure, au taux horaire de 15.60 \$ plus taxes.

M. Paul-André. David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.5 2023-11-482 PROGRAMME DE FINANCEMENT LE CANADA EN FÊTE : AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

ATTENDU le programme le Canada en fête qui permet d'organiser des festivités du 21 juin au 1^{er} juillet 2024 dans le cadre de : La journée Nationale des peuples Autochtones, La St-Jean Baptiste, la journée canadienne du multiculturalisme ainsi que la fête du Canada;

ATTENDU que la municipalité de Papineauville désire bonifier et créer de nouveaux événements rassembleurs en plein cœur du noyau villageois;

ATTENDU la recommandation du comité sports, loisirs, culture et promotion touristique.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que ce Conseil, sur recommandation du comité loisirs, sports, culture et promotion touristique autorise la présentation d'une demande d'aide financière au programme Le Canada en fête dans le but de créer des événements festifs du 21 juin au 1^{er} juillet 2024.

Que Mme Martine Joanisse, directrice-générale soit la personne autorisée à signer les documents au nom de la municipalité de Papineauville.

Que la demande soit présentée avant le 21 novembre 2023.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.6 2023-11-483 EMPLOI ÉTÉ CANADA : AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE

ATTENDU le programme Emploi Été Canada, une composante de Stratégie emploi jeunesse, sous laquelle une aide financière peut être accordée aux employeurs pour encourager ceux-ci à embaucher des étudiants;

ATTENDU le besoin d'embaucher des étudiants au service des travaux publics et au service des loisirs lors de la période estivale;

Il est proposé par Madame la conseillère Béatrice Cardin

Que ce Conseil, autorise M. Patrick Chartrand, responsable sports, loisirs, culture et promotion touristique à produire les demandes relatives à ce programme pour et au nom de la municipalité.

M. Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.7 2023-11-484 MOTION DE REMERCIEMENTS

Monsieur le conseiller Michel Leblanc donne une motion de remerciements à la Corporation des loisirs, au Service de sécurité Incendie, Club de marche La Randonnée, Fadoq les Aînés de la Baie, le Cercle de fermières, le Comité culturel de Papineauville, l'Entreprise Mme Esthétique et Chantal Trudel pour l'organisation de la fête de l'Halloween au village le 31 octobre, plus de 300 personnes ont participé à cette activité.

8.8 2023-11-485 MOTION DE FÉLICITATIONS

Monsieur le conseiller Danny Monette donne une motion de félicitations au Cercle de fermières de Papineauville pour l'organisation du Salon de Noël les 11-12 novembre 2023.

9. VARIA, QUESTIONS DU PUBLIC SUR LA PRÉSENTE SÉANCE, LEVÉE DE LA SÉANCE

9.1 VARIA

9.2 QUESTIONS DU PUBLIC SUR LA PRÉSENTE SÉANCE

Début à 19h50 et se termine à 20h00.

9.3 2023-11-486 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que cette séance soit levée à 20h00.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RAPPORT DES ENGAGEMENTS DE CRÉDITS

Je soussignée, Hélène Bélanger, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Papineauville, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées par le conseil municipal dans ce présent procès-verbal.

Et j'ai signé ce 14 novembre 2023.

Hélène Bélanger
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

SIGNATURE DES RÉOLUTIONS PAR LE MAIRE

« Je soussigné, Paul-André-David, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal »

Et j'ai signé ce 14 novembre 2023

Paul-André David
Maire